

Eau potable – Liste des règles reconnues de la technique pour les infrastructures d'eau potable et les installations techniques

Base légale

Article 4 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016

Question

Exigences relatives aux installations servant à la distribution d'eau :

Les règles reconnues de la technique doivent être respectées pour la construction ou la transformation, ainsi que pour l'exploitation d'une installation servant à la distribution d'eau. Qu'entend-on par règles reconnues de la technique ?

Précision

En Suisse, les règles reconnues de la technique dans le domaine de la distribution d'eau potable sont établies par la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).

Liste des règles reconnues de la technique

Les directives de la SSIGE répertoriées ci-dessous contiennent les règles reconnues de la technique, état au 1^{er} janvier 2019, en relation avec les infrastructures et installations techniques d'eau potable.

Les infrastructures et installations techniques doivent être conformes aux versions en vigueur de ces règles ainsi qu'aux textes normatifs auxquels celles-ci renvoient. Cette liste est mise à jour en fonction de l'évolution en la matière.

SSIGE W1 Directives pour la surveillance qualité de la distribution d'eau

SSIGE W2 Directives pour l'assurance-qualité dans les zones de protection des eaux souterraines

SSIGE W3 Directives pour installations d'eau potable (incl. W3 complément 1+2)

SSIGE W4 Directives sur la distribution d'eau

SSIGE W5 Directives pour le raccordement d'installations sprinklers au réseau de distribution

SSIGE W6 Directives pour l'étude, la construction et l'exploitation de réservoirs d'eau

SSIGE W10 Directives pour l'étude, l'établissement et l'exploitation de captages de sources

SSIGE W13 Directives pour la désinfection de l'eau potable aux UV